

Préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la création d'une rue cyclable à la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression

Date proposée pour la séance de la commission :

Mercredi 7 septembre 2022 à 19h30

Chemin du Montoly 3, salle 2

Municipale responsable : Mme Christelle Giraud-Nydegger

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La Rue de la Gare constitue l'un des principaux axes de la mobilité au cœur de Gland permettant de faire le lien entre le Nord de la Ville, notamment le quartier d'Eikenøtt, et la Place de la Gare. Afin de renforcer la sécurité des déplacements à pied et à vélo, la rue a été intégrée à la zone 30 "Sur gare" qui a été aménagée en 2009 et homologuée par les instances cantonales en 2018. Cette modification du régime de vitesse s'est accompagnée de la modification des priorités aux carrefours et de l'aménagement de jardins de poche, créant ponctuellement des rétrécissements et permettant d'agrémenter la rue d'espaces végétalisés ainsi que de placettes. A noter aussi qu'en 2013, la Municipalité répondait favorablement au postulat de MM. Cyril Gallay et Samuel Freuler intitulé "Amélioration de la mobilité douce à Gland" qui demandaient d'étudier la possibilité de "transformer la Rue de la gare en sorte de voie verte".

Le projet du Vieux-Bourg¹ adopté par le Conseil communal en mai 2022 renforce également la nécessité d'améliorer les mobilités douces sur cet axe, sachant qu'il instaure une zone de rencontre (tracé vert ci-dessous) débouchant sur ladite rue. Rappelons que cette zone est limitée à 20 km/h sur laquelle les piétons et les automobilistes se partagent toute l'aire de circulation et dont les personnes se déplaçant à pied sont prioritaires (art. 22b de l'ordonnance sur la signalisation routière).

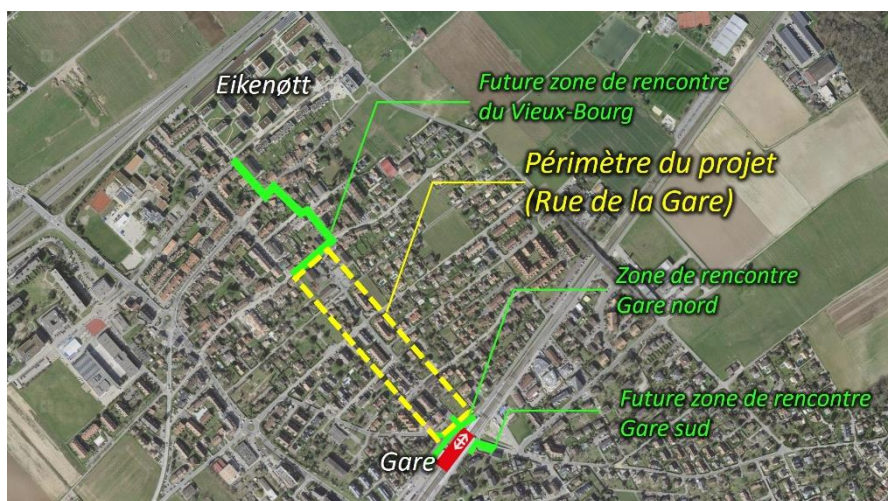


Figure 1 : périmètre du projet et zones de rencontre adjacentes

La route abrite en outre l'une des principales conduites d'approvisionnement en eau potable de la ville, dont le remplacement était identifié comme action stratégique à mettre en œuvre pour l'amélioration du réseau d'eau potable dans le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), établi en 2001. Le remplacement de cette conduite devient essentiel et c'est pourquoi un préavis² a été déposé en 2018 auprès du Conseil communal afin de réaliser la phase "étude du projet" selon la norme SIA 103 "Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils". Concrètement, ces phases représentent l'élaboration du projet jusqu'à sa mise à l'enquête publique. Celle-ci a été réalisée du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021 et a soulevé deux oppositions. Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), des séances de conciliation avec les opposants ont été organisées et ont abouti au retrait de celles-ci.

¹ [Préavis municipal n° 20/2022](#) "Réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg"

² [Préavis municipal n° 48/2018](#) "Etude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le PDDE"

SITUATION ACTUELLE

La Rue de la Gare fait partie de la zone 30 "Sur gare", tout comme l'ensemble des rues qui la croisent. A proximité du périmètre d'étude, seule la Place de la Gare est soumise à un autre régime de circulation, en l'occurrence une zone de rencontre (aménagée en 2017). Pour rappel, la zone 30 se caractérise par une priorité au trafic motorisé ; tandis que la zone de rencontre donne la priorité aux piétons sans toutefois gêner les véhicules.

1. Aménagements de surface

Comme mentionné dans le plan quinquennal d'entretien du réseau routier (PERR, 2017 - 2022), la chaussée à la Rue de la Gare souffre de nombreux défauts (fissures, revêtement dégradé) et nécessite une réfection complète. Cet état s'est détérioré et le plan d'entretien 2022 - 2027, en cours de finalisation, confirme la nécessité d'entreprendre ces travaux. En moyenne, la Rue de la Gare a une largeur d'environ 6 mètres et la circulation routière se fait à double sens. Un trottoir existe du côté ouest de la rue et propose un gabarit restreint variant de 0.80 à 2.00 mètres, mais en règle générale de 1.20 mètre. Ceci est insuffisant au regard des normes ainsi que pour l'entretien par les Services de voirie (min. 1.50 mètre).

Actuellement, les aménagements sont ceux prescrits pour une zone 30, c'est-à-dire une priorité de droite aux carrefours et plusieurs modérateurs de trafic. Bien qu'il n'y ait plus d'établissement scolaire dans le secteur, deux marquages au sol (un dans chaque sens) rendent attentifs à la présence d'une école dans la partie amont dans la rue. Les écoliers empruntant cette rue sont toutefois nombreux aux heures d'accès et de sortie des écoles. En outre, un établissement médico-social (EMS) est implanté à l'angle de la rue avec le Chemin de la Dôle.



(1)



(2)



(3)

Plusieurs aménagements existent à l'heure actuelle pour modérer les vitesses sur la Rue de la Gare

- (1) A la hauteur du temple protestant, sur le tronçon le plus pentu de la rue (bandes rugueuses, pictogramme "attention école", rétrécissement latéral végétalisé)
- (2) Au carrefour avec le Chemin de la Dôle / Chemin des Magnenets (plateau avec seuils)
- (3) Sur le bas de la rue (nombreux jardins de poche)

Les derniers relevés de vitesses effectués en 2020 font état d'une valeur de v85 égale à 33 km/h, valeur similaire aux comptages de 2015. Bien que cette valeur ait permis de légaliser la zone 30, la Municipalité et de nombreux riverains déplorent les vitesses excessives pratiquées et les risques qui s'ensuivent sur la partie amont de la rue où la pente est la plus importante. La visibilité pose également un problème sur plusieurs carrefours. En effet, compte tenu des priorités de droite, elle est parfois trop limitée pour garantir la sécurité (voir photos ci-après).



(1)



(2)



(3)

La visibilité est insuffisante aux carrefours pour les usagers venant des rues adjacentes mais aussi de la Rue de la Gare

(1) Depuis le Chemin de la Dôle

(2) Depuis le Chemin des Laurelles

(3) Depuis la Rue de la Gare en direction du Chemin de l'Aubépine

En conclusion, il est constaté que la majorité de l'espace public est dédiée aux véhicules motorisés, avec par endroits un gabarit surdimensionné pour la circulation à 30 km/h. En plus d'être peu fluides, les trajectoires piétonnes sont contraintes par des largeurs de trottoirs nettement inférieures aux minima recommandés par les normes, ce qui provoque un sentiment d'insécurité et un usage fréquent de la chaussée dès lors que l'on se déplace en groupe. Enfin, la circulation des vélos est rendue compliquée par les nombreuses priorité de droite et le manque de visibilité aux carrefours.

2. Réseaux enterrés

En ce qui concerne les réseaux souterrains, outre la conduite d'eau potable susmentionnée, la Rue de la Gare abrite un collecteur d'eaux usées, un collecteur d'eaux claires, le réseau électrique SEIC, une batterie de câbles Swisscom et le réseau de gaz SIL. À l'heure actuelle, seul le chauffage à distance (CAD) n'est pas implanté le long de la rue.

Comme évoqué en préambule, le réseau d'eau potable a besoin d'être remplacé. La conduite actuelle, de 430 mètres de longueur, en fonte grise avec un diamètre 165 mm, est insuffisante et doit être remplacée par une conduite de 200 mm en fonte ductile.

Les autres réseaux communaux sont en bon état et peuvent être maintenus en place. Seules des interventions de mise en séparatif de quelques bâtiments privés sont prévues. Dans le cas où des travaux de CAD sont envisagés à moyen terme alors l'opportunité de remplacer les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sera étudiée.

DESCRIPTIF DU PROJET

Comme mentionné dans le préavis d'étude de 2018, les réflexions ont débuté par une étude de mobilité dont le but principal était de définir les améliorations les plus adéquates en faveur de la mobilité douce. De nombreuses variantes ont été considérées, notamment la mise à sens unique voire la fermeture à la circulation motorisée ou encore la création d'un second trottoir. En outre, la Municipalité a souhaité que l'opportunité de mettre en place un mode de transport innovant soit également étudiée. Deux grandes familles ont été identifiées, selon que l'innovation soit d'ordre technologique (télécabine, funiculaire, navette autonome, etc.) ou qu'elle porte sur l'aménagement urbain (autoroute à vélo, voie verte, rue cyclable). La première famille a rapidement été écartée du fait des emprises nécessaires, des coûts très élevés et des risques de non-acceptabilité par la population. Seule la navette autonome demeure une option envisageable, mais pas à court terme (coûts relativement élevés, technologie non encore aboutie, cadre légal encore contraignant). En revanche, les solutions innovantes portant sur l'aménagement constituent des options viables et leur étude a été approfondie. Comme l'accessibilité en automobile aux parcelles privées constitue une condition sine qua non pour la Rue de la Gare, c'est le principe de rue cyclable qui a été retenu.

1. Régime de circulation - La première rue cyclable du Canton de Vaud

La rue se situe actuellement en zone 30 et le demeure. Cependant, le régime de circulation est modifié : **le principe de "Rue cyclable" est mis en place.**

Le principe fondamental de la "Rue cyclable" est de favoriser les cyclistes en supprimant les priorités de droite aux intersections. Ainsi, la Rue de la Gare est priorisée par rapport aux autres axes, dans le but d'améliorer la progression des cyclistes. A ce titre, un marquage spécifique est réalisé sur la rue cyclable (pictogrammes vélo de grande taille avant et après chaque carrefour) ainsi que sur les rues adjacentes (avec des lignes d'arrêt et des panneaux stop). En outre, le trottoir existant côté Genève est prolongé à travers chaque carrefour (trottoir continu), déclassant les rues adjacentes vis-à-vis de la Rue de la Gare.

Ce nouveau régime de circulation inspiré d'autres pays européens a fait l'objet de projets pilotes sur 8 rues de Suisse alémanique (deux tronçons à Bâle, Berne et Zurich, un tronçon à Lucerne et St-Gall) entre août 2016 et octobre 2017. À l'issue des phases-tests, une analyse a été menée par l'OFROU pour déterminer la pertinence et les effets du principe de rue cyclable. Il ressort de cette analyse de nombreux impacts positifs parmi lesquels nous pouvons citer l'augmentation du confort et de la sécurité des cyclistes, la favorisation de la pratique du vélo et la promotion de la santé, ou encore la réduction des nuisances pour les riverains. Des impacts négatifs potentiels ont également été mis au jour sans toutefois de relevés concrets permettant de les confirmer, comme la crainte de l'augmentation des vitesses des véhicules motorisés ou la difficulté de compréhension de ce nouveau régime de circulation. Il est à relever cependant que tous les projets-pilotes ont bénéficié d'une large acceptation populaire et qu'ils ont tous été entérinés depuis. Avec cet aménagement, la Ville de Gland se positionnerait comme pionnière puisque aucune rue cyclable n'existe à l'heure actuelle en Suisse romande.



(1)



(2)



(3)

Exemples de rues cyclables en Suisse alémanique instaurées à l'occasion de phases-tests en 2016-2017

(1) St-Gall (Lindenstrasse)

(2) Berne (Beundenfeld-/ Militärstrasse)

(3) Bâle (St. Alban-Rheinweg)

L'aménagement de rues cyclables est possible depuis la modification du 1^{er} janvier 2021 de l'Ordonnance sur les zones 30 et zones de rencontre (art. 4, al. b), qui instaure la possibilité de déroger à la priorité de droite sur les rues faisant partie d'un réseau cyclable identifié (ce qui est le cas de la Rue de la Gare). Compte tenu du caractère novateur de ce type d'aménagement, une signalétique spécifique sera mise en place aux abords de la rue pour expliquer le principe de la "Rue cyclable" et comment s'y comporter.

2. Gabarits routiers

L'aménagement retenu par la Municipalité pour cette rue consiste à une uniformisation des gabarits piétonniers et routiers ainsi que leur mise en conformité vis-à-vis des normes en vigueur. L'amélioration de la sécurité et de la mobilité douce, conjuguée à la modération des vitesses par des aménagements constructifs, constituent également des éléments importants du projet.

Le concept suivant est appliqué à l'ensemble de la rue : la largeur de chaussée est fixée à 5.10 mètres avec ponctuellement des rétrécissements latéraux tandis que les espaces résiduels sur le domaine public sont restitués aux trottoirs et aux jardins de poche. Le gabarit pour la circulation tient compte du cas de croisement déterminant voiture-voiture à 30 km/h. Les comptages les plus récents (2020) font état d'un trafic poids lourds extrêmement limité (10 poids lourds en moyenne par jour) et par conséquent ce cas de croisement n'est pas déterminant pour le dimensionnement de la chaussée. En cas de croisement incluant un poids lourd, un empiètement sur le trottoir est possible grâce à la bordure franchissable.

À l'instar de ce qui existe par l'intermédiaire des jardins de poche, ce gabarit est ponctuellement réduit à 3.50 mètres pour favoriser la modération du trafic motorisé tout en permettant cependant le croisement d'un vélo et d'une voiture à 30 km/h. Le surplus de largeur disponible sur le domaine public est dévolu aux piétons et aux aménagements paysagers. De ce fait, le trottoir a une largeur minimale de 2 mètres et allant jusqu'à 3.50 mètres.

La bordure du trottoir est franchissable avec un décrochement de + 4cm, y compris au droit des intersections (trottoir continu). Précisons qu'il n'y a aucun décrochement vertical droit entre la chaussée et la bordure, ce qui serait pénalisant pour les cyclistes souhaitant traverser le trottoir. Ce même principe a été retenu dans le cadre du réaménagement du Vieux-Bourg.

En termes de matérialité, le trottoir sera traité par un revêtement différencié afin de le distinguer clairement des surfaces dédiées à la circulation motorisée. Cela permettra également de rendre les automobilistes attentifs aux trottoirs traversants à travers les intersections.

Par l'application de ces principes simples, l'espace public est redistribué. Les gains pour les piétons sont sensibles, comme le montre l'Annexe I.

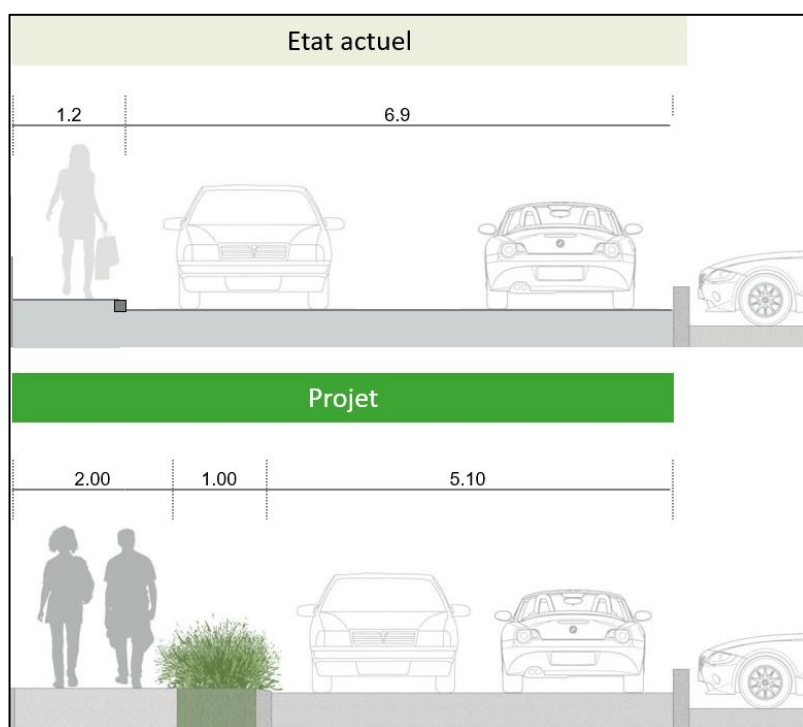


Figure 2: coupe-type au droit du parking communal en haut de la Rue de la Gare, gabarit fixé pour la chaussée (5.10 m), trottoir (min. 2.00 m) et jardins de poche

3. Aménagements paysagers

Le principe de base à l'origine du projet paysager est le maintien de tous les éléments aménagés en 2009 ainsi que la prolongation du concept existant (jardins de poche et rétrécissements ponctuels). Le projet de requalification de la Rue de la Gare complète donc le concept par le biais des aménagements suivants :

- Création de 11 jardins de poche, répartis sur toute la rue, dont une partie sur chaussée (modérateurs de trafic) et l'autre sur trottoir (agrément paysager) ;
- Plantation de 6 arbres, sur le tronçon aval, afin de compléter l'alignement d'arbres ;
- Ouverture de la "terrace" de la Pépinière, par l'aménagement d'escaliers en lieu et place du mur de soutènement actuel.



Figure 3: illustration de la future "terrasse de la Pépinière" avec l'aménagement d'escaliers pour relier la Rue de la Gare

4. Superstructure routière

Comme mentionné, la superstructure routière est en mauvais état. Le projet prévoit donc la réfection de tout le coffre de chaussée ainsi que le renouvellement du revêtement bitumineux, conformément aux prescriptions du plan quinquennal d'entretien du réseau routier.

5. Réseaux souterrains

Le réseau d'eau potable est entièrement renouvelé et homogénéisé par la mise en place de tubes en fonte ductile. Le diamètre de cette nouvelle canalisation sera de 200 mm. Le choix des matériaux découle de la stratégie de renouvellement et de développement du réseau établie dans le PDDE. Ce document recommande la fonte ductile pour les zones urbaines et le polyéthylène (PE) pour les zones rurales ou semi-rurales.

Le réseau des eaux claires et usées communal ne sera pas réfectionné dans le cadre de ces travaux ; toutefois, les branchements privés seront contrôlés jusqu'à l'intérieur des bâtiments. Des prises de contact avec les propriétaires seront faites si besoin afin qu'ils puissent réaliser les travaux de mise en conformité tout en bénéficiant des conditions et conseils de l'équipe du projet.

L'éclairage public a bénéficié d'une rénovation complète en 2021, par le remplacement des 18 candélabres existants dans le périmètre de projet. Dès lors, aucune intervention n'est prévue.

Enfin, pour ce qui est des réseaux gérés par des tiers, tous les prestataires ont été approchés et seule la SEIC (électricité) a fait part de son intérêt à profiter ponctuellement des travaux communaux, afin de poser un nouveau tube en parallèle de l'existant, sur le 1^{er} tronçon en haut de la rue.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Phasage du chantier

Afin de minimiser l'impact du chantier sur la vie des riverains et des activités sises sur la Rue de la Gare, il est prévu de réaliser les travaux en 4 phases majeures réparties sur une durée approximative totale de 12

mois. Chacune de ces phases est découpée en sous-étapes d'intervention, de longueur variable mais garantissant en tout temps la circulation des riverains pour les accès privés.

L'ordre de ces 4 phases sera affiné dans les prochaines semaines en coordination avec le planning des travaux du Vieux-Bourg afin que l'intervention sur le haut de la Rue de la Gare soit entreprise au même moment que les travaux devant l'Administration communale.

Dans son offre, l'entreprise de construction propose un planning optimisé avec des phases similaires. Des discussions approfondies avec le Service de la population (SPOP), l'entreprise et la direction des travaux sont prévues afin de pouvoir statuer définitivement sur la stratégie de phasage.

2. Gestion des circulations

Le trafic routier et piétonnier ainsi que la gestion des accès et des places de stationnement des riverains sont assurés tout au long de la période d'exécution. Pour ce faire, la mise en place de remblais provisoires, de rampes d'accès ou de ponts lourds est identifiée. Toutefois, lors des travaux de creuse devant les propriétés, les accès véhicules pourront être entravés et des places de parc provisoires seront réservées pour les riverains impactés.

La prestation de levée des ordures est maintenue par la création d'aménagements provisoires pour le regroupement des poubelles. Le Service de la population (SPOP) fera le lien avec les services d'intervention d'urgence (pompiers, police, ambulances) afin de garantir toute intervention en cas de nécessité sur l'ensemble du périmètre des travaux.

3. Fête cantonale des chanteurs vaudois (FCCV)

Gland a l'honneur d'accueillir la prochaine FCCV, qui se tiendra du vendredi 12 mai au dimanche 14 mai 2023. Cette manifestation d'envergure, qui regroupera environ 4'000 chanteurs et mobilisera quelque 550 bénévoles, nécessitera le passage d'une navette de transport sur la Rue de la Gare. Celui-ci sera garanti en marge du chantier de requalification routière. Le secteur du Temple concerné par la manifestation ne sera pas en travaux à ce moment-là.

COMMUNICATION

La diffusion d'informations et une bonne communication sont primordiales afin d'assurer le bon déroulement des différentes étapes d'exécution. Pour ce faire, les riverains seront informés régulièrement du déroulement des travaux grâce à des outils déployés et supervisés avec la collaboration de l'Office de la communication. À l'instar des chantiers récemment menés par la Commune, des flyers ciblés seront ponctuellement distribués afin d'informer d'une coupure d'eau par exemple, des déviations de circulation ou encore de la mise à jour d'un plan de stationnement provisoire.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

La requalification de la Rue de la Gare s'inscrit dans de nombreux thèmes du programme de législature 2021 - 2026 de la Municipalité.

Parmi eux, nous pouvons citer l'axe 2 "dessinons ensemble notre ville". En effet, par l'élargissement des trottoirs, l'extension du concept paysager de la rue ou encore l'ouverture de la "terrasse" de la Pépinière, ces travaux prônent l'investissement pour les générations futures et la création d'opportunités pour se réunir.

L'axe 3 "faisons rayonner la ville" est également au cœur de ce projet à travers la mise en œuvre de la première "Rue cyclable" de Suisse romande. Par cet aménagement innovant, la Ville se positionnera comme pionnière en Suisse romande et à l'échelle régionale.

Enfin, l'axe 5 "améliorons notre qualité de vie" est également concerné par ces travaux par l'intermédiaire des points susmentionnés.

PROCÉDURES

En termes de procédures, le projet présenté est à considérer en deux volets : le projet de requalification routière d'une part et le projet de remplacement de conduite d'eau sous pression d'autre part. Tous deux sont soumis à examen préalable des autorités cantonales, mais auprès d'autorités compétentes différentes. Toutefois, conformément aux dispositions de la Loi sur les routes (articles 3 et 10), le projet dans son entier a été transmis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui en sa qualité d'organe de coordination l'a fait circuler auprès des autorités concernées, et a été préavisé favorablement.

Par la suite, conformément à l'art. 13 LRou, le projet a fait l'objet d'une enquête publique de 30 jours qui a eu lieu du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021. Elle a soulevé deux oppositions concernant les aménagements de surface et qui ont été retirées par les initiants. Désormais, le projet doit être approuvé par le Conseil communal conformément à l'art. 13, al. 3 de la LRou et 57 et ss de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC). Pour finir, il doit encore être validé par le Canton afin de délivrer le permis de construire.

PLANNING

Sous réserve de la délivrance des crédits par le Conseil communal, le calendrier intentionnel prévoit un démarrage des travaux dès janvier 2023 et leur achèvement dans le courant de l'hiver suivant. Une forte coordination avec les travaux de réaménagement du Vieux-Bourg (Préavis n° 20/2022) sera mise en œuvre tout au long du chantier pour garantir la meilleure synergie possible, notamment pour minimiser les nuisances et les impacts sur les riverains. L'objectif principal est de réaliser le carrefour Grand'Rue - Rue de la Gare simultanément.

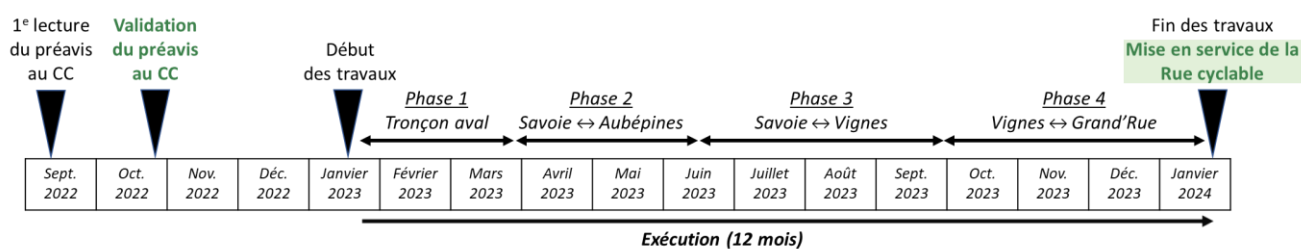


Figure 4 : frise chronologique des travaux (l'ordre des phases pourrait être modifié pour garantir la coordination avec les travaux de réaménagement du Vieux-Bourg)

COÛTS DES TRAVAUX

Le présent préavis concerne la phase partielle 52 (exécution de l'ouvrage) définie par la norme SIA 103 régissant le règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures civils. Il est à relever que les postes les plus élevés ont déjà été mis en concurrence auprès d'entreprises régionales. Le montant total des travaux est donc consolidé à 84 %. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

- Travaux de génie civil

Les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise Perrin Frères SA qui a proposé l'offre la plus avantageuse dans le cadre de la procédure d'appel d'offres. La série de prix qu'elle a fournie permet d'identifier les coûts par partie d'ouvrage.

| Partie d'ouvrage | Maître d'ouvrage | Montant HT |
|--|------------------|---------------------|
| Eau potable | Ville de Gland | 96'055.35 |
| Assainissement | Ville de Gland | 146'248.55 |
| Route | Ville de Gland | 664'042.65 |
| Electrique | SEIC | 35'269.85 |
| Projet global (installation de chantier) | Tous | 403'163.90 |
| Montant total génie civil (HT) | | 1'344'780.30 |

Le montant de chacune de ces parties d'ouvrage incombe au maître d'ouvrage concerné. Le poste "Projet global" consiste en l'installation de chantier et concerne dès lors tous les maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet. Il est donc à répartir entre tous les maîtres d'ouvrage. Par conséquent, les montants finaux par maître d'ouvrage sont les suivants et devront faire l'objet d'un contrat commun auprès de l'entreprise de génie civil :

| Maître d'ouvrage | Ratio | Montant HT |
|---|---------------|---------------------|
| Ville de Gland | 96.3 % | 1'295'024.- |
| Service électrique intercommunal de la Côte SA (SEIC) | 3.7 % | 49'756.30 |
| TOTAL | 100 % | 1'344'780.30 |

- Travaux de sanitaire

Les travaux de sanitaire (appareillage eau sous pression) seront réalisés par l'entreprise Connect SA qui a proposé l'offre la plus avantageuse dans le cadre de la procédure d'appel d'offres. La série de prix qu'elle a fournie permet d'identifier les coûts suivants.

| | |
|--|-------------------|
| Travaux de sanitaire | 404'989.20 |
| Montant total travaux de sanitaire (HT) | 404'989.20 |

- Mobilier urbain

La création d'espaces publics conviviaux et propices aux échanges sera rendue possible par l'intégration de mobilier urbain adapté. En outre, l'aménagement de deux abris devant la Pépinière (un pour les personnes et un pour les containers) prévus de base dans le réaménagement de la place de jeux du Temple doit être fait (leur réalisation avait alors été impossible des suites de l'amendement du préavis y relatif³).

| | |
|---|-----------------|
| Assises | 9'000.- |
| Abris devant la Pépinière | 40'000.- |
| Poubelles | 15'000.- |
| Supports vélos | 1'000.- |
| Montant total mobilier urbain (HT) | 65'000.- |

³ [Préavis municipal n° 73/2020](#) " Rénovation de la place de jeux du Temple protestant"

- Arborisation et végétalisation

Le concept des jardins de poche instauré lors de la mise en œuvre de la zone 30 en 2009 est consolidé et développé dans le cadre du présent projet. En outre, un système d'arrosage automatique sera déployé pour optimiser les ressources en eau.

| | |
|--|-----------------|
| Arbres | 12'000.- |
| Arbustes | 5'000.- |
| Massifs vivaces et graminées | 2'000.- |
| Arrosage automatique | 25'000.- |
| Travaux de plantation | 21'000.- |
| Montant total végétalisation (HT) | 65'000.- |

- Honoraires

Le bureau SD ingénierie, en charge des phases initiale du projet, réalisera le solde de sa prestation faisant office de l'appel d'offres pour les phases SIA 51 à 53. En outre, un architecte-paysagiste devra être impliqué pour établir notamment le projet de terrasse de la Pépinière.

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Ingénieur civil | 55'000.- |
| Géomètre | 10'000.- |
| Architecte-paysager | 25'000.- |
| Montant total honoraires (HT) | 90'000.- |

- Communication

Compte tenu de l'environnement urbain dense dans lequel s'inscrit ce projet, de nombreux riverains sont amenés à être impactés par les travaux, notamment pour les questions d'accessibilité aux bâtiments et pour les interventions sur le réseau d'eau potable. Dès lors, il est primordial d'assurer une bonne communication par l'intermédiaire de moyens adéquats tels que flyers et affiches. En outre, l'instauration de la première rue cyclable de Suisse romande sera accompagnée de supports didactiques créés spécifiquement pour l'occasion et fera l'objet d'une inauguration ouverte au public avec partie officielle, à laquelle pourront être conviées la gendarmerie et l'association ProVélo pour sensibiliser la population et notamment les plus jeunes, en y intégrant par exemple les écoles.

| | |
|---|-----------------|
| Flyers riverains / affiches / panneaux | 20'000.- |
| Inauguration | 30'000.- |
| Montant total communication (HT) | 50'000.- |

- Synthèse des coûts

| | | |
|--|-----------|--------------------|
| Travaux de génie civil | arrondi à | 1'295'000.- |
| Travaux d'appareillage eau sous pression | arrondi à | 405'000.- |
| Marquage et signalisation | | 40'000.- |
| Mobilier urbain | | 65'000.- |
| Arborisation et végétalisation | | 65'000.- |
| Honoraires | | 90'000.- |
| Communication | | 50'000.- |
| Divers et imprévus (env. 10 %) | arrondi à | 200'000.- |
| Montant total HT | | 2'210'000.- |
| T.V.A. (7.7 %) | arrondi à | 170'000.- |
| Montant total TTC | | 2'380'000.- |

Comme déjà mentionné, le coût des travaux de génie civil se répartit en fonction des parties d'ouvrage. Les divers et imprévus représentent des coûts généraux du projet et sont également répartis en fonction des travaux de génie civil. Les travaux d'appareillage eau sous pression sont spécifiques au secteur de l'eau (810), tandis que le marquage, la signalisation et le mobilier urbain sont propres au secteur des routes (430).

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des coûts du projet selon les secteurs comptables pour lesquels la TVA est récupérable (secteurs comptables 460 "Égouts et épuration" et 810 "Eau") et les autres, pour lesquels la TVA n'est pas récupérable.

| <i>Secteur comptable</i> | Egouts et épuration (460) | Eau (810) | Autres | Total |
|---|----------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Types de coûts | | | | |
| Coûts spécifiques issus des travaux de GC | 205 000.- | 140 000.- | 950 000.- | 1 295 000.- |
| Coûts spécifiques hors GC (1) | (-) | 405 000.- | 220 000.- | 625 000.- |
| Total intermédiaire (HT) | 205 000.- | 545 000.- | 1 170 000.- | 1 920 000.- |
| Répartition par secteurs comptables | 11% | 28% | 61% | 100% |
| Autres coûts, à répartir (2) | 30 963.- | 82 318.- | 176 719.- | 290 000.- |
| Total (HT) | 235 963.- | 627 318.- | 1 346 719.- | 2 210 000.- |
| TVA 7.7 % | 18 169.- | 48 304.- | 103 697.- | 170 170.- |
| Total (TTC) | 254 132.- | 675 622.- | 1 450 416.- | 2 380 170.- |
| TVA | récupérable | récupérable | non récupérable | |
| Total après récup. IP TVA | 235 963.- | 675 622.- | 1 450 416.- | 2 313 697.- |

(1) Coûts issus de postes hors GC à affecter intégralement à des secteurs spécifiques : "Travaux d'appareillage eau sous pression" (Eau), "Marquage et signalisation" (Autres/routes), "Mobilier urbain" (Autres/routes), "Arborisation et végétalisation" (Autres), "Communication" (Autres)

(2) Coûts issus de postes hors GC à répartir parmi tous les secteurs : "Honoraires", "Divers et imprévus"

Le préavis ne tient pas compte des subventions possibles (l'ECA contribue aux travaux sur le réseau d'eau potable à hauteur de 10 % à 25 %). La demande de subvention sera effectuée lors du projet définitif et le subventionnement aura lieu une fois les travaux exécutés.

FINANCEMENT

S'agissant de travaux relatifs au secteur 810 "Eau" assujetti à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, division principale TVA. L'impôt préalable à récupérer sera assuré temporairement par les disponibilités de la bourse communale. Le montant net à financer sera donc de CHF 2'313'697.-.

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 2'313'697.- aux conditions les plus favorables. Ce montant représente la différence entre le montant total du préavis de CHF 2'380'170.- et la TVA à récupérer de CHF 66'473.-.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 2.0 %, les charges financières s'élèveront la première année à CHF 46'274.-

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifiée par le Conseil communal.

AMORTISSEMENT

Le montant utilisé pour les travaux de génie civil, les travaux d'appareillage de l'eau sous pression, les honoraires ainsi que les divers et imprévus de CHF 2'076'757.- (coûts de CHF 2'143'230.- moins TVA récupérable de CHF 66'473.-) sera amorti sur une période de trente ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Le montant utilisé pour les autres postes de dépenses, à savoir le marquage et signalisation, le mobilier urbain, l'arborisation et la végétalisation ainsi que la communication de CHF 236'940.- TTC sera amorti sur une période de dix ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

La charge d'amortissement sera de CHF 92'919.- pour une année complète.

Par ailleurs, la Municipalité propose d'amortir certains coûts (arborisation et végétalisation, création de jardins de poche, construction de deux abris en bois, travaux de génie civil pour l'élargissement du trottoir et la mise en place de la Rue cyclable) par le prélèvement du montant effectifs correspondant jusqu'à concurrence de CHF 331'716.- (soit CHF 218'631.- + TVA) dans le fonds de réserve "Développement durable" (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif ».

La charge d'amortissement annuelle sera prioritairement débitée du compte et 823.3329.00 les premières années. Par la suite, les amortissements relatifs aux égouts seront comptabilisés au débit du compte 460.3311.00 « Amortissements du patrimoine administratif », les amortissements relatifs à l'eau seront comptabilisés au débit du compte 810.3329.00 « Amortissements du service des eaux » et le reste sera amorti et comptabilisé dans le compte 230.3311.00 « Amortissements du patrimoine adm. - Génie civil ».

FRAIS D'EXPLOITATION

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification de la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 2'380'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'313'697.- ;
- III. d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation ainsi que ceux relatifs aux travaux de génie civil pour les mesures en faveur de la mobilité douce par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 331'716.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement ;
- IV. - d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le plan de requalification de la rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression soumis à l'enquête publique du 10 septembre 2021 au 11 octobre 2021 ;
- V. - d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le canton.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod



Le Secrétaire :

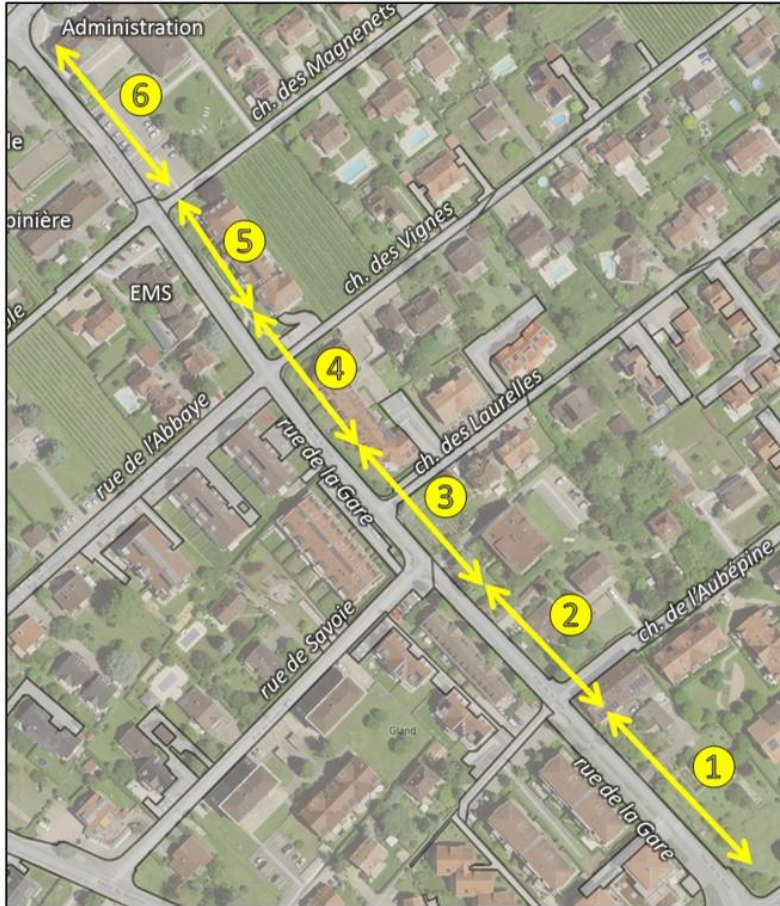


J. Niklaus

- Annexes : - élargissement du trottoir - gains pour les piétons
- aménagements de surface (1/2) - tronçon amont (entre la Grand'Rue et le Chemin des Vignes / de la Dôle)
- aménagements de surface (2/2) - tronçon aval (au carrefour avec le Chemin de l'Aubépine)
- phasage des travaux
- situation financière de la Commune

ANNEXE I - PRÉAVIS N° 27

ÉLARGISSEMENT DU TROTTOIR EXISTANT - GAINS POUR LES PIÉTONS



| Tronçon | Largeur du futur trottoir (moyenne) | Gain par rapport à aujourd'hui |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|
| 6 (le haut de la rue) Grand'Rue ↔ Magnenets | 3.40 m | + 1.60 m (+ 90 %) |
| 5 Magnenets ↔ Vignes | 3.20 m | + 1.50 m (+ 90 %) |
| 4 Vignes ↔ Laurelles | 2.80 m | + 1.30 m (+ 85 %) |
| 3 Laurelles ↔ Savoie | 2.80 m | + 1.30 m (+ 85 %) |
| 2 Savoie ↔ Aubépine | 2.60 m | + 1.30 m (+ 100 %) |
| 1 (le bas de la rue) Aubépine ↔ Gare <i>*(pas considéré dans la moyenne)</i> | 2.00 m | <i>(maintien de l'existant)</i> |
| Moyenne* | 2.95 m | + 1.40 m (+ 90 %) |

ANNEXE II - Préavis n° 27

AMÉNAGEMENTS DE SURFACE (1/2) - TRONÇON AMONT (ENTRE LA GRAND'RUE ET LE CHEMIN DES VIGNES / DE LA DÔLE)

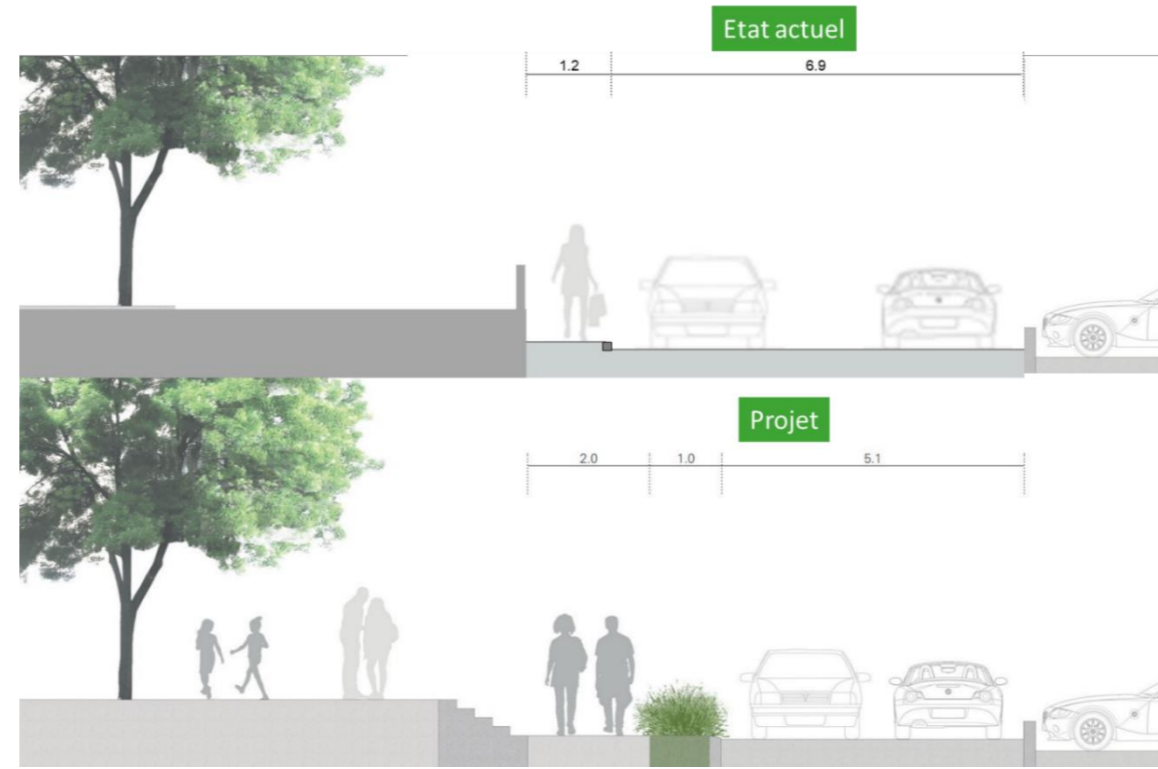


Illustration de la redistribution de l'espace public entre les différents usages

A l'état actuel, la largeur dédiée à la circulation routière est plus importante que nécessaire et péjore fortement la sécurité et le confort des piétons.

En ne donnant que l'espace nécessaire aux voitures, le projet permet d'élargir notablement le trottoir mais également d'instaurer un jardin de poche, permettant à la fois d'augmenter la sécurité des piétons et de végétaliser l'espace public. Notons également la création de marches depuis la plateforme située devant la Pépinière.

Le photomontage ci-contre donne une idée de ce que pourrait être à terme le carrefour entre la Rue de la Gare et le Chemin de la Dôle.

Les piétons sont en sécurité et bénéficient d'un trottoir continu généreux, même aux intersections ; la Pépinière s'ouvre sur la rue grâce aux escaliers et/ou gradins* qui viennent déborder sur le trottoir ; les jardins de poche apportent de la verdure et de la fraîcheur ; la connexion avec le Vieux-Bourg est garantie par des aménagements cohérents.

*le projet définitif reste encore à définir par des architectes-paysagistes



Illustration du nouvel espace public créé par l'intermédiaire de l'ouverture de la terrasse de la Pépinière

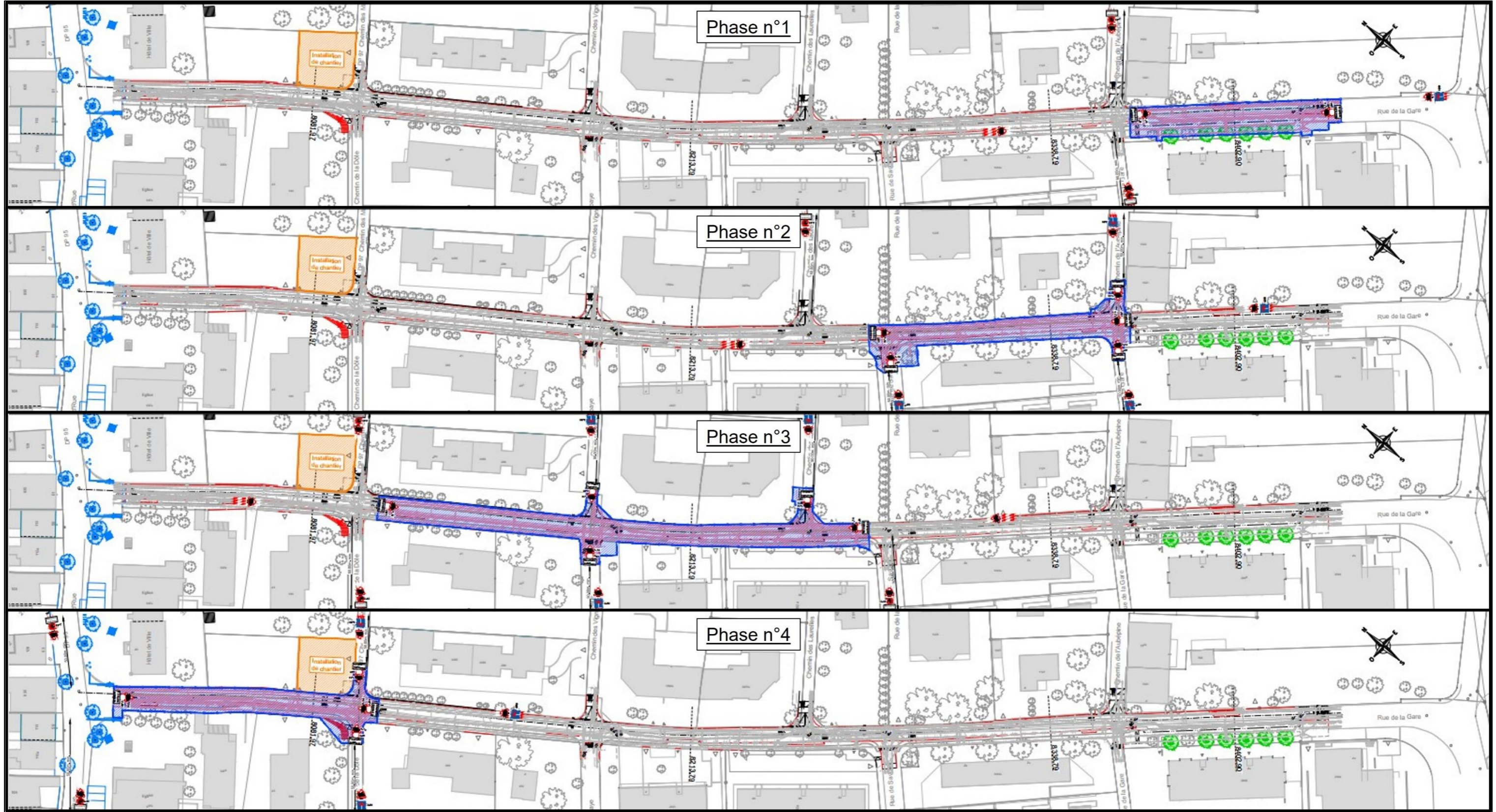
ANNEXE III - Préavis n° 27

AMÉNAGEMENTS DE SURFACE (2/2) - TRONÇON AVAL (AU CARREFOUR AVEC LE CHEMIN DE L'AUBÉPINE)



Illustration du futur trottoir ainsi que des jardins de poche à proximité du carrefour avec le Chemin de l'Aubépine.

ANNEXE IV - Préavis n° 27
PHASAGE DES TRAVAUX



Crédit d'investissement

| | | | | |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Préavis n° : | 27/2022 | Montant : | CHF (TTC) | 2'380'170.00 |
| TVA récupérable CHF : | 66'473.00 | | CHF (HT) | 2'313'697.00 |

Préavis municipal n° 27 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification de la rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression.

| Estimation des charges de fonctionnement annuelles | | | | CHF |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| - Charges financières : 2.0% par an : | | | | 46'274.00 |
| - Amortissement gros œuvre (structure et honoraires ingénieur civil) : linéaire sur 30 ans selon préavis : | | | | 69'225.00 |
| - Amortissement installations et autres : linéaire sur 10 ans selon préavis : | | | | 23'694.00 |
| Total annuel des charges | | | | 139'193.00 |
| Situation financière | | | | CHF |
| Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements | | | | 175'000'000.00 |
| Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-) | | | | 0.00 |
| Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales | | | | 103'261.65 |
| Endettement à ce jour | 31.12.2020 | 31.12.2021 | 15.08.2022 | |
| Endettement au bilan | | | | |
| Engagements courants | 2'100'274.84 | 7'643'354.40 | 547'585.29 | |
| Passifs transitoires | 6'225'016.36 | 4'375'313.40 | 2'994'866.33 | |
| Emprunts à court et long terme | 54'535'000.00 | 75'475'000.00 | 81'445'000.00 | |
| Total endettement au bilan | 62'860'291.20 | 87'493'667.80 | 84'987'451.62 | |
| Engagements hors bilan | | | | |
| Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées) | | | 88'805'307.74 | |
| Travaux facturés et payés à ce jour | | | -46'228'222.63 | |
| Total engagements hors bilan | | | 42'577'085.11 | |
| Total endettement brut | | | | 127'564'536.73 |
| Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées | | | | |
| Disponibilités de la bourse à ce jour | | | | 1'229'938.08 |
| Débiteurs et comptes courants à ce jour | | | | 21'304'881.92 |
| Placements du patrimoine financier à ce jour | | | | 24'286'918.86 |
| Actifs transitoires à ce jour | | | | 694'937.55 |
| Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour | | | | 7'917'990.73 |
| Solde disponible à ce jour | | | | 102'766'868.76 |
| Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours | | | | |
| Préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022 | | | 267'250.00 | |
| Préavis municipal n° 25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi » | | | 115'000.00 | |
| Préavis municipal n°28 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron | | | 285'000.00 | |
| Préavis municipal n° 29 relatif à un crédit d'investissement pour la réalisation d'un ouvrage sur la Ville de Gland | | | 50'000.00 | |
| Préavis municipal n°30 Relatif à la demande de crédit d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable à la rue de l'Etraz et pour l'approbation du projet routier communal du giratoire de la Ballastière | | | 802'365.00 | |
| Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours | | | 1'519'615.00 | |
| | | | | 98'867'083.76 |